

# *Les nouvelles de Saint Pardoux Isaac*



*Année 2023*



## LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

En cette fin d'année 2023, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Pour commencer, je tiens à exprimer toute ma gratitude envers celles et ceux qui contribuent à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Tout d'abord, il y a mes collègues du Conseil Municipal avec qui j'ai la chance et le plaisir de travailler. Je les remercie pour leur engagement sans faille, leur dévouement au service de tous. Puis je tiens à saluer les agents municipaux, administratifs et techniques, qui effectuent un travail formidable au quotidien pour servir du mieux possible la collectivité. Ils assurent leurs missions avec professionnalisme, savoir-faire, rigueur et sens du service public. Enfin, n'oublions pas tous les acteurs de la vie associative qui apportent vie et dynamisme au sein de notre commune.

L'année 2023 a vu la fin de travaux en cours comme la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Ainsi une couverture quasi-totale de la commune pourra être assurée grâce à l'installation de bâches incendie et l'utilisation de points d'eau.

L'installation d'un système de vidéoprotection au bourg va, quant à lui, permettre de répondre aux différents problèmes de sécurité, d'incivilités, de dépôts sauvages auxquels nous sommes confrontés.

Enfin les projets tels que la réhabilitation et la rénovation énergétique de l'école ou la fin de mise en accessibilité des bâtiments communaux sont des dossiers longs et complexes. Malgré l'importance et la nécessité de ces travaux, nous demeurons bien évidemment vigilants en ce qui concerne la maîtrise des budgets.

L'année 2024 verra donc la continuité de nos projets. Avec les élus du Conseil Municipal, nous continuerons d'agir au quotidien pour que la qualité de vie et le bien-être de nos concitoyens soient les priorités.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes et vous renouvelle tous mes vœux pour 2024.

Le maire,

Marie-José BONADONA

## INFOS PRATIQUES

MAIRIE	Mairie de Saint Pardoux Isaac 1455 rue des Serres 47800 Saint Pardoux Isaac 05 53 93 22 51 <a href="mailto:secretariat@mairie-st-pardoux-isaac.fr">secretariat@mairie-st-pardoux-isaac.fr</a> <a href="http://www.mairie-saint-pardoux-isaac.fr">www.mairie-saint-pardoux-isaac.fr</a> <b>Lundi et mercredi : 9h00 -12h00, 14h00 – 18h00</b> <b>Jeudi et vendredi : 14h00 – 18h00</b> <b>Fermée le mardi</b>
--------	---

CCPL	Accueil standard : 05 53 94 49 21 Service environnement : 05 53 94 11 23 <a href="mailto:secretariat.environnement@ccpl47.fr">secretariat.environnement@ccpl47.fr</a>
------	---

<p>MAISON FRANCE SERVICE</p> 	<p>Pour toutes vos démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie... la Maison France Service est à votre service</p> <p><b>lundi et mardi : 9 h - 13h</b> <b>mercredi et vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h</b> <b>jeudi : 9 h -12 h et 14 h – 19 h</b></p> <p>28 boulevard Jules Ferry 47800 MIRAMONT DE GUYENNE Tél : 07 88 99 95 55</p>
---	--

ASSISTANTE SOCIALE	En cas de besoin, une assistante sociale peut vous recevoir <b>sur rendez-vous</b> dans le bâtiment de l'ancienne gare, avenue de Paris. Pour contacter ce service, téléphoner au <b>05 53 64 65 45</b>
-----------------------	--

CONCILIATEUR DE JUSTICE	La permanence du conciliateur judiciaire se tient : <b>à la MAISON FRANCE SERVICES</b> <b>28 bd Jules-Ferry à MIRAMONT DE GUYENNE</b> Le deuxième jeudi de chaque mois de 14h à 19h. Le téléphone pour les demandes et les prises de rendez-vous est le 07 88 99 95 55. C'est un service totalement gratuit assuré par Monsieur Alain PAGES, Conciliateur de Justice
----------------------------	---

PAROISSE	Abbé Franck TAILLADE 29, rue Jean-Jacques Rousseau 47800 Miramont de Guyenne 05 53 93 23 70 <a href="mailto:paroisse.saintvincentdepaul@diocese47.fr">paroisse.saintvincentdepaul@diocese47.fr</a> <a href="http://paroissesaintvincentdepaulenguyenne47.over-blog.com">http://paroissesaintvincentdepaulenguyenne47.over-blog.com</a>
----------	--

## INFOS PRATIQUES

<b>NUMEROS D'URGENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Urgences médicales : 15 (appeler avant de se déplacer)</li><li>• Gendarmerie : 17</li><li>• Pompiers : 18</li></ul>
<b>RESEAUX</b>	<p style="text-align: center;"><b>24h/24 - 7 jours / 7</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• SAUR (eau potable) : 05 81 91 35 06</li><li>• AGUR (assainissement collectif) : 09 69 39 40 00 ou <a href="mailto:service.client@agur.fr">service.client@agur.fr</a></li><li>• Enedis (électricité) : 09 726 750 + numéro du département ou <a href="http://www.enedis.fr/panne-et-interruption">www.enedis.fr/panne-et-interruption</a> Avant d'appeler, se munir de son identifiant client</li></ul>
<b>FIBRE</b>	<p style="text-align: center;">La fibre est disponible sur toute la commune. Si vous souhaitez vous raccorder, prenez contact avec votre opérateur téléphonique</p>
<b>ADRESSAGE</b>	<p>Afin d'assurer pleinement sa mission de distribution du courrier, la Poste rappelle qu'il est indispensable que les administrés communiquent auprès des différents services ou organismes leur nouvelle adresse (banques, assurances, caisse de sécurité sociale, de retraite, service des impôts, fournisseur d'énergie)</p>
<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<p style="text-align: center;"><b>Le plan communal de sauvegarde (PCS)</b> est un outil réalisé à l'échelle communale, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs <a href="#">naturels</a>, <a href="#">technologiques</a> ou <a href="#">sanitaires</a> (<a href="#">inondations</a>, <a href="#">tempêtes</a>, <a href="#">accidents</a>, etc...).</p> <p style="text-align: center;">Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Pour alerter la population de Saint Pardoux Isaac, les cloches de l'église sonneront à la volée.</p>
<b>REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES</b>	<p>Nous vous rappelons qu'un registre communal des personnes vulnérables destiné à recenser les personnes âgées, handicapées ou isolées est ouvert à la mairie. L'inscription est facultative, basée sur le volontariat. Ce registre sert à vous joindre et à prendre de vos nouvelles en période de canicule ou autre. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie.</p>

## INFOS PRATIQUES

### Tarifs salles communales

	REUNIONS	ACTIVITES	SALLE DES FÊTES	
			Forfait WE	Forfait mariage
Association commune	50 €	60 €	100 €	
Association hors commune	100 €	120 €	360 €	
Habitants commune	60 €	70 €	160 €	250 €
Habitants hors commune	100 €	120 €	360 €	400 €
Traiteurs			400 €	400 €
Réunion 1 journée			110 €	

Mise à disposition gratuite des salles pour les associations afin d'exercer leurs activités **non lucratives**.  
Pour toute occupation des salles, vous devez fournir une attestation d'assurance ainsi qu'une caution :  
1000 € pour les salles d'activités et de réunions, 2000 € pour la salle des fêtes. Un acompte d'un montant correspondant à la moitié du prix de la location est demandé à la réservation aux personnes non domiciliées dans la commune, afin de la confirmer.

Des jetons à 5 € pour 2h30 de chauffage sont proposés.

Une caution de 50 € est demandée pour la gestion des déchets. Si le tri est bien effectué celle-ci sera rendue.

***Pour un forfait WEEK END : état des lieux et remise des clés vendredi 17 h***

***Pour un forfait mariage : état des lieux et remise des clés jeudi 17 h***

***Dans tous les cas état des lieux et retour des clés lundi 10 h***

#### DEFIBRILLATEUR



Un défibrillateur installé sous le porche de la mairie est à disposition en cas de malaise cardiaque.

#### PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est toujours en cours d'élaboration. Un registre reste à disposition à la mairie pour toute observation.  
Une réunion publique sera organisée courant 2024.

## BIEN VIVRE ENSEMBLE

### ANIMAUX

Nous vous rappelons que conformément à l'arrêté municipal pris le 18 mai 2015, tout propriétaire d'un animal doit le tenir en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de la commune.

Tout animal en état de divagation sur la voie publique est conduit sans délai au SIVU Chenil Fourrière de Lot et Garonne.

Pour la tranquillité de tous, veillez à ne pas laisser vos chiens aboyer de façon intempestive.

Les animaux de compagnie sont interdits dans les bâtiments publics et cimetières de la commune.



### A PIED, A VELO OU EN TROTTINETTE

Pensez à rester visibles de jour comme de nuit.

Soyez vigilants !

### STATIONNEMENT

De nombreuses places de stationnement sont présentes dans le bourg.

Pour éviter des accrochages ou des accidents, utilisez-les !

### DEPOT SAUVAGE

**Un arrêté municipal en date du 4 avril 2019 a été pris. Tout dépôt sauvage est sanctionné par une amende.**

### VIDEO PROTECTION

Depuis quelques semaines des caméras de vidéo protection ont été installées sur la commune pour la sécurité de tous.



### LAVAGE VEHICULE

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laver son véhicule sur la voie publique.

Les points d'eau de la commune ne sont pas prévus à cet effet.

### ENTRETIEN TROTTOIRS

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. Les avaloirs et caniveaux doivent demeurer libres.

Nous vous rappelons que les trottoirs ne doivent pas être encombrés afin de laisser le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. En bordure des voies publiques, l'égouttage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

L'abandon d'objets encombrants et de déchets sur l'espace public est interdit.

Les containers poubelles ne doivent pas rester en permanence sur la voie publique.





# ENVIRONNEMENT

## Déchetterie

La déchetterie située à la ZI Favard de Miramont de Guyenne est ouverte tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés :



### HORAIRES HIVER

Lundi : 13h30- 17h30  
Mardi et jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30  
Mercredi et vendredi : 8h30-12h  
Samedi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

### HORAIRES D'ETE

Du mardi au samedi de 7h15 à 13h30

Tél : 05.53.64.12.26

Son accès est réglementé.

N'oubliez pas de contacter la mairie ou la CCPL ([iris@ccpl47.fr](mailto:iris@ccpl47.fr)) en cas de changement de véhicule.

## Collecte des ordures ménagères



**Poubelle noire : un lundi sur 2**

**Poubelle jaune : un vendredi sur 2**

Suivant le calendrier fourni par la CCPL



L'école montre l'exemple. Tous les déchets de la cantine sont compostés



# ENVIRONNEMENT

Plus d'un an après les changements relatifs à la gestion des déchets sur le territoire, la communauté de communes et votre mairie font le point avec vous.

Premier constat : notre modèle fonctionne. Nous enregistrons une **réduction de 40% des déchets de la poubelle noire**, au-delà des prévisions les plus optimistes.

Coup de chance ? Pas si sûr. La tendance des derniers mois vient conforter cette baisse et nos tonnages de déchets enfouis continuent (certes de manière moins spectaculaire) de chuter.

En cause ? L'extension des consignes de tri bien sûr avec l'ajout de tous les **emballages** en plastique dans la poubelle jaune, la politique de promotion du **compostage** et autres formes de valorisation des matières organiques, le tout en parallèle de la collecte tous les quinze jours, mais aussi votre **implication citoyenne dans le respect de ces consignes**.

Ne perdons cependant pas de vue que nos déchets de cuisine et de table représentent **encore un tiers de nos poubelles noires**, et qu'il convient de les en extraire afin de les valoriser pour ce qu'ils sont : **une ressource précieuse pour nos sols**. Et la loi ne s'y trompe pas :

**La loi AGEC rend obligatoire pour tous le tri à la source des déchets organiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier**

À ce titre, nous rappelons que les habitants de la commune peuvent acquérir un composteur auprès de la CCPL en se rendant à l'ancienne déchèterie de Miramont de Guyenne les mercredis après-midi entre 14h et 16h, afin que chacun puisse trier ses déchets organiques et alléger sa poubelle noire.



**Mise à disposition de composteurs**

ACHETEZ VOTRE "KIT COMPOST" ET PROFITEZ DE CONSEILS POUR UNE BONNE PRATIQUE DU COMPOSTAGE

- Permanences les mercredis de 14h à 16h à l'ancienne déchèterie  
Impasse Elie Teyssier - Miramont de Guyenne
- Ateliers/sensibilisations de 30 min organisés lors des permanences de 16h à 16h30 sur inscription
- Possibilité de repartir avec un composteur\*

Inscriptions et renseignements auprès du service Environnement

Taille composteur	Plastique	Bois
300L	20€	30€
400L	25€	35€

\*Seul le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public est accepté.  
Conditions spécifiques d'acquisition suite à la sensibilisation en fonction de votre commune de domiciliation.

Plus d'informations en contactant Jérémie Brière du service environnement de la CCPL

au 06 33 72 84 18 ou sur [anim.biodechets@ccpl47.fr](mailto:anim.biodechets@ccpl47.fr).



# SAINT PARDOUX ISAAC ... AU FIL DES MOIS DE 2023

## Janvier



Les panneaux de ciment entourant le cimetière ont été consolidés ou remplacés si nécessaire.

## Février

Le fond de scène de la salle des fêtes a été peint en noir



## Mars



Pour améliorer la sécurité de tous, des plots ont été installés devant la salle d'activités

## Avril

La fibre est accessible sur toute la commune.



**Vous avez des questions ?**

Sur votre **ACCÈS À LA FIBRE OPTIQUE ?**  
Sur les **OPÉRATEURS** qui proposent des abonnements ?  
Sur l'**INSTALLATION DE LA FIBRE** chez vous ?...

**Renseignez-vous**



Sous un beau soleil printanier, le vide grenier du 14 mai a été un succès.

## Juin



Nettoyage des murs de l'église



Plusieurs initiatives sur la commune dont une au Colombier pour la Fête des voisins



Nouvelle marche écocitoyenne et encore trop de déchets ramassés

## Juillet / août



Enfin le retour de la fête de l'école !

Une belle réussite





C'est la fin de l'année scolaire !

Au cours d'un pique-nique, nous disons au revoir à Laurette, Sylvie, aux trois enseignants et aux élèves de CM2 qui partent pour de nouvelles aventures.



Le festival Trad en Surchauffe a comblé les amateurs de danses traditionnelles

## Septembre



Une nouvelle équipe enseignante a pris ses fonctions. Monsieur Xavier ATTAQUET, directeur et enseignant en CM1 -CM2 ; Madame Corinne BLANC en CP -CE1-CE2 ; Madame Cécile SUDRAT en maternelle avec l'aide d'Hélène LOUBET (ATSEM). Léa BERGOUGNOUX complète l'équipe municipale au service à la cantine, à la garderie méridienne et au ménage de l'école.

## Octobre



Le dimanche 8 octobre, la journée a été bien remplie. Le matin, 77 personnes ont participé à la randonnée pédestre encadrée par les Chemins de Guyenne après un échauffement dirigé par Christophe BOURG. L'après-midi, 134 personnes ont écouté le superbe concert de la chorale Trait d'Union.

Ainsi un don de 1000 € a été remis à Madame Véronique POGET de l'antenne Action Cancer 47.



Un nouveau jeu installé derrière la salle des fêtes est à disposition des enfants



## Novembre



Madame le Maire reçoit le prix des mains de Monsieur le préfet

Le Fond Vert est une subvention de l'Etat qui permet d'accélérer la transition écologique.

La commune a été lauréate départementale au Fond Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.



Les autres lauréats départementaux



La 2<sup>ème</sup> édition du Vide ta Chambre s'est déroulée le 5 novembre associée à une bourse aux vélos.



Cérémonie du 11 novembre

Milo accompagne Madame le Maire pour déposer la gerbe.



Les lutins du Père Noël au travail ! Ils préparent la décoration de la commune



La rénovation du mini-golf est en cours : une 1ère étape ...



Samedi 25 novembre

Comme tous les ans, un public fidèle au rendez-vous !

Une « Sacrée Soirée » menée par les comédiens de la Compagnie du Chêne de Pont du Casse a rencontré un vif succès !



**Séance du 24 janvier :**

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SERVICE GESTION DES DECHETS.**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2021 et Mandate Madame le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport.

**COUPURE NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – ZONE ET HORAIRES A DEFINIR.**

Les membres du Conseil Municipal acceptent la coupure nocturne de l'éclairage public de 22h00 à 6h00 dans les secteurs des lotissements de Toubens, de Grand Village et du Prieuré.

**AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AU CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MARMANDE.**

Le Conseil Municipal autorise le chef du service de gestion comptable de Marmande à recourir, envers les redevables défaillants, aux oppositions à tiers détenteurs (employeurs, banques, notaires, CAF, MSA, etc.) et aux différentes procédures civiles d'exécution (saisie des rémunérations, saisie-attribution CAF, saisie mobilière, saisie attribution de créances, etc.) sauf la procédure de vente, sans solliciter l'autorisation préalable de Madame le Maire pour tous les titres et pour tous les budgets de la collectivité.

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

4° De prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10 000 € HT.

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 € HT par sinistre.

**MOTION PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LOT-ET-GARONNE EXIGEANT L'AMENDEMENT DU DISPOSITIF « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE » (ZAN) PORTE PAR LA LOI « CLIMAT & RESILIENCE ».**

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 qui fixe l'objectif de division par deux, en dix ans, de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers à l'horizon 2030.

Nous partageons l'objectif de sobriété foncière de la loi « Climat et Résilience ». Nous y adhérons en responsabilité et en actes quotidiens. En effet, depuis plus de 10 ans, la majorité de nos documents d'urbanisme tiennent compte déjà d'une approche raisonnée de la consommation de l'espace.

En revanche, nous dénonçons l'irrégularité des décrets d'application qui s'imposent à nous, sans prendre en compte la compétence des élus locaux à organiser l'aménagement de leur territoire. Publiés dans la précipitation, après deux avis défavorables du Conseil National d'évaluation des normes, ces décrets portent atteinte à la libre administration des collectivités locales, pourtant inscrite dans notre Constitution dans son article 72.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal soutient cette motion.

**JARDIN DU SOUVENIR – TARIF PLAQUE.**

Le Conseil Municipal décide que le tarif de la plaque est de 42.00 €, que la plaque devra contenir, au maximum, le NOM de FAMILLE (usage) en MAJUSCULE, le Prénom en minuscule et les années de naissance et de décès.

**AVIS CONSULTATIF DU CONSEIL MUNICIPAL POUR MODIFICATION HORAIRES ECOLE.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions, 0 contre, 8 pour), émet un avis favorable au changement des horaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h30) à compter de la rentrée scolaire 2023.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Réfection d'un caniveau à grille fonte détérioré, rue Daniel Roux : Madame le Maire informe qu'un caniveau détérioré sur la rue Daniel Roux a été réparé par l'entreprise Sauvanet pour un montant de 762 € TTC.

- Fermeture d'une classe : Madame le Maire déclare qu'une classe de l'école va être fermée à la rentrée scolaire de septembre 2023 par manque d'effectif.

- Monsieur NAÏBO demande que soit réalisé le marquage au sol du carrefour modifié (rue de la Côte Blanche et rue du Château d'eau).

#### **Séance du 21 février :**

#### **REALISATION D'UNE OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT PARDOUX ISAAC.**

Le Conseil Municipal valide le projet de convention et précise que ce projet de convention sera également soumis au vote du Conseil Communautaire et des conseils municipaux des communes de Miramont de Guyenne, Lauzun, Allemans du Dropt, La Sauvetat du Dropt et Montignac de Lauzun ainsi qu'à l'approbation des services de l'Etat et des instances internes des partenaires financeurs,

#### **INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR.**

La commune de Saint Pardoux Isaac a le projet d'implanter des vidéoprotectons au niveau du Bourg pour la prévention et la lutte contre la délinquance, en particulier pour la protection des lieux exposés à des risques de vol, des détériorations des salles communales et des abandons de déchets.

Le Conseil Municipal décide d'entreprendre cette opération d'investissement et approuve le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Fourniture et pose	9509,00	ETAT (DETR) 30 % du montant total des travaux	3 331.18
Alimentation électrique	1 175,00	ETAT (FIPD programme S (50 % du montant total de travaux)	5 551.96
Signalisation	419.92	Total des subventions	8 883.14
Soit total HT	<u>11 103.92</u>	Autofinancement (incluant la TVA)	<u>4 441.56</u>
Soit TTC	13 324.70	Soit TTC	13 324.70

#### **TRAVAUX ACCESSIBILITE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FACIL.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de terminer les travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes handicapées (dans le cadre de l'ADAP que la commune a déposé), notamment : la mairie, la bibliothèque, la salle d'activités, le cimetière.

Le Conseil Municipal **décide** d'entreprendre cette opération d'investissement et approuve le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Travaux	75000,00	Conseil Départemental (FACIL) 20 % du montant de 30 000 €	6 000.00
Maîtrise d'œuvre	12 000,00		
Prestataire extérieurs	4 500.00	Total des subventions	6 000.00
Soit total HT	<u>91 500.00</u>	Autofinancement (incluant la TVA)	<u>103 800.00</u>
Soit TTC	109 800.00	Soit TTC	109 800.00

#### **ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT A TERRITOIRE D'ENERGIE 47 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC MISE EN CONFORMITE ET COUPURES NOCTURNES.**

Le Conseil Municipal APPROUVE le versement d'un fonds de concours à TE 47 dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public pour la mise en conformité et coupures nocturnes, à hauteur de 30 % du montant HT réel des travaux et plafonné à 4 317.95 euros.

#### **PROJETS POUR PREPARATION BUDGET 2023.**

L'Assemblée propose :

- Rénovation énergétique des bâtiments scolaires,
- Continuité de l'accessibilité,
- Rénovation et réhabilitation du bien immobilier rue du Séchoir,
- Rénovation de l'éclairage public,
- Mise en place d'un dispositif de vidéo protection,
- Continuité du PLU et du PAVE,
- Nettoyage des bâtiments (église), mur cimetière

- Réfection du mini-golf,
  - Accès Intermarché (dangerosité).
- Les achats proposés :
- Panneaux de signalisation sur la RD1 et rond-point RD 933,
  - Panneaux de signalisation vidéoprotection,
  - Mobilier urbain à la Salle des fêtes : 2 corbeilles et 1 table,
  - Ecran lumineux pour information.
- Des devis seront demandés pour ces travaux et ces achats.

### **PARTICIPATION A L'ACTION « ELU.E.S RURAL.E.S RELAIS DE L'EGALITE » ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

- Après lecture faite et discussion, le conseil municipal :
  - SOUTIENT cette action ;
  - DESIGNER Madame Nathalie SAUTET, titulaire et Madame Marie Hélène BALDISSER, suppléante, comme « élues rurales relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Piscine école : Les classes de la GS au CM2 souhaitent aller à la piscine de Miramont de Guyenne au mois de juin. Les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'unanimité
- Les bâches incendie : Madame le Maire informe que les bâches incendie sont toutes posées. Il a été demandé à Madame la Présidente du SDIS de les remplir.

### **Séance du 4 avril :**

#### **PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DE LA COMMUNE.**

Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2022 de la commune de Saint Pardoux Isaac.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET DE LA COMMUNE.**

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	<b>1 056 887,86 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>178 455,72 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>878 432,14 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>41 733,28 €</b>

#### **OCTROI DES SUVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023.**

Après l'avis de la commission des finances le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT EN €	VOTE		
		CONTRE	ABST	POUR
Donneurs de sang	150,00	0	1	10
La prévention routière	100,00	0	0	11
Les restaurants du cœur	100,00	0	0	11
Radio 4	50,00	0	0	11
Les Clés	100,00	0	0	11
Secours catholique	100,00	0	0	11
Croix rouge	100,00	0	0	11
Duo Lili et Olivier	500,00	0	0	11
Asso clé de sol	200,00	0	0	11
Asso la Joie de vivre	200,00	0	0	11



Asso les chemins de Guyenne	400,00	0	1	10
Société de chasse	300,00	0	1	10
FNACA	200,00	0	0	11
Coopérative scolaire	1 300,00	0	0	11
Pétanque	300,00	0	0	11
TOTAL	4 100			

### **VOTE DES TAUX DES TAXES.**

Après l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes (Contre : 0 - Abstention : 2 - Pour : 9).

Par conséquent, les taux sont fixés à la majorité, à :

Taxe foncière bâti (TFB) : 39.53 %      Taxe foncière non bâti (TFNB) : 45.90 %

Taxe d'habitation (TH) : 11.43 %      Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 12.17 %.

### **VOTE DU BUDGET 2023.**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

**Investissement :** Dépenses: **1 296 416.00** Recettes : **1 296 416.00**

**Fonctionnement :** Dépenses : **1 602 537.00** Recettes : **1 602 537.00**

Pour rappel, total budget :

**Investissement :** Dépenses : 1 296 416.00 (dont 220 189.00 de RAR)

Recettes : 1 296 416.00 (dont 0.00 de RAR)

**Fonctionnement :** Dépenses: 1 602 537.00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 602 537.00 (dont 0,00 de RAR).

### **AVIS SUR LE CAHIER DES CHARGES DE LA MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICAPES DE LA MAIRIE, DE LA BIBLIOTHEQUE, DE LA PLACE PMR DEVANT LA SALLE D'ACTIVITES ET DU CIMETIERE, POUR LE LANCEMENT DES DEVIS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET CHOIX DES ARCHITECTES.**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le cahier des charges de la mise aux normes accessibilité handicapés de la mairie, de la bibliothèque, de la place PMR devant la salle d'activités et du cimetière ;

L'Assemblée propose de consulter Atelier M (Monsieur MOKRANE), Madame GERMON, Triode Architectes (Monsieur PASQUON), Madame DAL MAS, Monsieur BOUSQUET.

### **REVISION DES LOYERS COMMUNAUX.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la dernière révision des loyers date de 2019.

Le Conseil Municipal, à la majorité (contre : 1 – abstention : 0 – pour : 10) demande que la révision des loyers communaux soit effectuée pour l'année 2023, à la date d'entrée, comme indiqué dans chaque bail.

### **AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE (TE 47).**

Le Conseil Municipal approuve la modification de la convention entre la commune et TE 47, portant sur un accompagnement à la transition énergétique et l'avenant n°1 correspondant.

### **PROPOSITIONS DE NOMS D'ARTISAN POUR LE LANCEMENT DU MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.**

Madame le Maire rappelle que l'entreprise VARAGO Espace Vert entretient tous les espaces verts de la commune, y compris le cimetière et les élagages des arbres situés sur le domaine communal. Son contrat se termine en fin d'année 2023. De plus, Monsieur VARAGO a prévenu de l'arrêt de son activité.

Le Conseil Municipal propose l'ESAT Mérignac de Miramont de Guyenne.

### **MOTION POUR LA PÉRENNITÉ DE L'UNITÉ PÔLE FEMME/ENFANT DU PSVL.**

Les conseillers de la commune de Saint Pardoux Isaac s'opposent à toute fermeture, même temporaire, des services de soins proposés au sein du Pôle de Santé du Villeneuveois

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT 2023 POUR LA REHABILITATION ET LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES.**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat, au titre du FONDS VERT et approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux	400 000,00	ETAT (FONDS VERT) 23.75 % du montant total des travaux	<b>114 023.80</b>
Honoraires maître d'œuvre	54 775,00	ETAT (DETR) 20 % du montant total des travaux	96 013.60
Honoraires des bureaux d'étude	18 540.00	Conseil Départemental (FACIL) 25% du montant total des travaux	120 017.00
Frais de publicité	2 000.00	ADEME (CDT EnR) 63.53% du montant de la chaufferie	54 000.00
Assurance dommages-ouvrage	<u>4 753.00</u>	Total des subventions	384 054.40
Soit total HT	<u>480 068.00</u>	Autofinancement (incluant la TVA)	<u>192 027.20</u>
Soit TTC	576 081.60	Soit TTC	576 081.60

### QUESTIONS DIVERSES

- Un dépôt sauvage (déchets en tout genre) sur un terrain situé sur la RD1 : Il y a risque d'insécurité et d'insalubrité. Un incendie a été éteint par les pompiers il y a quelques semaines. Une procédure administrative et pénale sont en cours car le propriétaire ne fait rien.
- Changement de signalisation : Deux panneaux STOP remplaceront les panneaux de « cédez le passage » aux intersections rue du Château, l'impasse de Laubarède et de la RD1 pour des raisons de sécurité.
- Vitesse RD 1 : Le Conseil Départemental a posé un compteur de passage de véhicule sur la RD 1 à la demande de Madame le Maire. La vitesse est excessive à certains moments de la journée. Il est proposé d'implanter des feux tricolores. Il sera possible de demander une subvention au titre des amendes de police au Conseil Départemental.
- Piscine : La communauté de communes n'a pas pris la compétence de la piscine de Miramont. Nous ne savons pas si l'école aura l'autorisation d'y aller en juin.
- Commission animation : La commission s'est réunie et a décidé d'organiser : vide grenier : 14 mai, fête des voisins : 3 juin, octobre rose : 8 octobre, vide ta chambre : 5 novembre, soirée théâtre : 25 novembre
- SITE Transport scolaire : moins d'enfants utilisent le transport scolaire.
- Tri des poubelles salles communales : Madame le Maire demande aux délégués de la commission environnement de travailler sur le tri des poubelles dans les salles communales.

### Séance du 9 mai 2023 :

#### DECISION MODIFICATIVE N° 1.

Madame le Maire présente la décision modificative n°1 du budget 2023 à l'assemblée.

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		1068 (10) : Excédents de fonctionnement	178 455,72
		1641 (16) : Emprunts en euros	-178 455,72
			<b>0,00</b>

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	-1 410,00		
65568 (65) : Autres contributions	1 410,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

### MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (CESSION DES BIENS MOBILIERS DONT LA VALEUR EST INFERIEURE A 4 600 €).

Madame le Maire rappelle que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

4° De prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10 000 € HT ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;



17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 € HT par sinistre.

#### **TARIF CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL – COLUMBARIUM – DEPOSITOIRE.**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour les concessions au cimetière communal, au columbarium et au dépositoire :

1/ Concessions	1 m 40 x 2 m (2 places maximum)	1 m 80 x 2 m (4 places maximum)	5 m <sup>2</sup> (tombeau)
Cinquantenaire	120 €	180 €	300 €
Trentenaire	60 €	90 €	150 €

2 / **Columbarium** : la case peut contenir 4 urnes (en fonction du volume des urnes), trentenaire : 550 €.

3/ **Dépositoire** : 1 € par jour, par corps ou par urne.

#### **MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUGGESTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (AVANCEMENT DE GRADE).**

Le Conseil décide d'instaurer l'IFSE et le complément indemnitaire.

#### **PROJET : RENOVATION ET REHABILITATION DU BIEN IMMOBILIER « LA PERIGOURDINE » EN PLUSIEURS LOGEMENTS LOCATIFS ET GARAGES - DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'assistance technique du Département de Lot-et-Garonne AT47 concernant le projet communal : rénovation et réhabilitation du bien immobilier « La Périgourdine » en plusieurs logements locatifs et garages.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Ecole : Pas de piscine à Miramont. Madame le Maire a pris contact avec le Maire d'Eymet.

#### **Séance du 9 juin :**

#### **ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL QUI SERA CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS.**

Liste nominative des personnes désignées :

- Délégués : Marie-José BONADONA, Christophe BOURG, Pascale DALTO,
- Suppléants : Laurent BELLOT, Françoise VALOGNES, Patrick BORTOT

#### **Séance 26 juin :**

#### **CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE HANDICAPES DE LA MAIRIE, DE LA BIBLIOTHEQUE, DE LA PLACE PMR DE LA SALLE D'ACTIVITES ET DU CIMETIERE.**

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'ATELIER M représenté par Monsieur MOKRANE pour un montant de 19 720 € HT soit 22 292 € TTC.

#### **POINT DU SUR LE PERSONNEL. CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE TROIS EMPLOIS PERMANENTS : UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET. UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (30 H). UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (12H30) DONT LA CREATION DEPEND DE LA DECISION D'UNE AUTORITE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE ET AUTORISANT LE CAS ECHEANT, LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS UNE COMMUNE DE MOINS DE 2 000 HABITANTS.**

L'Assemblée décide de créer un emploi, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- D'adjoint technique faisant fonction, principale, d'ATSEM à temps complet ;
- D'adjoint technique faisant fonction de polyvalence, à raison de 30 heures ;
- D'adjoint technique faisant le service de la cantine, de la garderie méridienne et du ménage de l'école, à raison de 12 heures 30 dont la création dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel dans une commune de moins de 2 000 habitants. Il devra justifier du diplôme de CAP de petite enfance

#### **DELIBERATION DE PRINCIPE : AIDE A LA COMMUNE DE LAUZUN POUR SOUTENIR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DU CHATEAU DE LAUZUN.**

Madame le Maire a invité Monsieur BARJOU, Maire de Lauzun, au sujet du projet de l'achat du château de Lauzun par la municipalité de Lauzun, à l'assemblée.

Le château est en cours de vente et la commune de Lauzun a exercé son droit de préemption sur cette vente, qui est mise à prix à 2 millions d'euros.

Pour les communes de Pays de Lauzun qui souhaitent aider financièrement, il y aurait, en contrepartie, des entrées gratuites pour les écoles, de la communication sur les communes, des prêts de salles...

Il indique que le château pourrait être une locomotive intéressante pour le pays de Lauzun.

Le Conseil Municipal approuve le principe du soutien financier de la commune de Saint Pardoux Isaac à la commune de Lauzun pour l'achat du château de Lauzun, à hauteur de 10 000 € et précise que les modalités pratiques de liquidation et de versement de la subvention ainsi que les conditions, feront l'objet d'un document, type convention, à signer entre la commune de Lauzun et la commune de Saint Pardoux Isaac soutenant financièrement le projet une fois que l'opération et son plan de financement seront arrêtés.

#### **Séance 1<sup>er</sup> août :**

#### **DEFINIR LES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les prix de repas et de fixer le prix des repas, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, comme suit :

Repas pour enfants domiciliés dans la commune : **3.25 €**      Repas pour enfants domiciliés hors commune : **3.60 €**  
Repas d'adultes ou enseignants : **7 €**                                      Repas imprévu ou exceptionnel : **7 €.**

#### **PRESENTATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.**

Après avis de la commission cantine, le Conseil Municipal, adopte le règlement du restaurant scolaire.

#### **DEFINIR LES TARIFS DE LA GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.**

Après avis de la commission cantine le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la garderie et de fixer les tarifs de la garderie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 : 15 € par mois pour 1 enfant, 20 € par mois pour 2 enfants et plus, 10 € le quart d'heure de retard des parents ou de la personne majeure dûment mandatée après 18h30.

#### **PRESENTATION DU REGLEMENT DE LA GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.**

Après avis de la commission cantine le Conseil Municipal adopte le règlement de la garderie.

#### **PROJET ACHAT MAISON DANS LE LOTISSEMENT DE TOUBENS.**

Le Conseil Municipal est favorable à l'achat de cette maison située au 31 rue Comte de Martignac à Saint Pardoux Isaac pour un montant de 130 000 €, accepte les frais de l'agence immobilière d'un montant de 4 850 €, autorise Madame le Maire à payer les frais de notaire, en prenant en compte le mobilier estimé à 6 500 €.

#### **AUTORISATION A MADAME LE MAIRE POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES LOT-ET-GARONNAISES – REHABILITATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES.**

Le projet de réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments scolaires a obtenu 96 014 € du Conseil Départemental au titre du FACIL. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention portant sur cette affaire.

#### **AUTORISATION A MADAME LE MAIRE POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES LOT-ET-GARONNAISES – MISE AUX NORMES PMR DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE LA CREATION D'UNE PLACE PMR DEVANT LA SALLE D'ACTIVITES ET LE CIMETIERE.**

Le projet mise aux normes PMR de la mairie et de la bibliothèque et la création d'une place PMR devant la salle d'activités et le cimetière a obtenu 6 000 €. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention portant sur cette affaire.

#### **AUTORISATION A MADAME LE MAIRE POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU INCENDIE AVEC SA MANIC INTERMARCHÉ.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de mise à disposition du point d'eau (fosse enterrée) situé sur la parcelle cadastrée A 1350 au profit de la Commune de Saint Pardoux Isaac.

#### **AUTORISATION A MADAME LE MAIRE POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU INCENDIE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de mise à disposition du point d'eau (réservoir enterré) situé sur la parcelle cadastrée A 1481 au profit de la Commune de Saint Pardoux Isaac.

#### **AUTORISATION A MADAME LE MAIRE POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SAUR POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE.**

Le Conseil Municipal approuve la convention avec la SAUR pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie.

## PRESENTATION DES CONVENTIONS DE LOCATION POUR LES SALLES COMMUNALES.

Le Conseil Municipal approuve chaque convention de location de la salle des fêtes, de la salle d'activités, de la salle de réunions pour les associations communales et les particuliers.

### Séance 19 septembre :

## RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'OPERATION RENO LED GLOBAL DETECTEUR – DEVIS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 47.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'un fonds de concours TE 47 dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public « Réno led global détecteur », à hauteur de 52.60 % du montant HT réel des travaux et plafonné à 35 024.37 euros.

## TAXE DES ORDURES MENAGERES POUR LES LOCATAIRES.

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 du montant de la taxe des ordures ménagères pour les locataires.

## DECISION MODIFICATION N° 2 AU BUDGET.

### INVESTISSEMENT

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2115 (21) - 133 : Terrains bâtis	138 000,00	1323 (13) - 45 : Départements	6 000,00
21538 (21) - 72 : Autres réseaux	21 000,00	1323 (13) - 90 : Départements	96 013,00
2181 (21) - 116 : Install.générales,agencem	-3 500,00	13461 (13) - 90 : DETR	-96 013,00
2188 (21) - 115 : Autres immobilisations cor	-412,00	1348 (13) - 126 : Autres	3 960,00
		1348 (13) - 90 : Autres	210 029,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	-64 901,00
	<b>155 088,00</b>		<b>155 088,00</b>

### FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60624 (011) : Produits de traitement	1 000,00	70311 (70) : Concession dans les cimetières	800,00
6161 (011) : Multirisques	1 000,00	7062 (70) : Redevances & droits des serv.	30,00
6218 (012) : Autre personnel extérieur	-4 000,00	70878 (70) : par des tiers	1 800,00
6288 (011) : Autres	1 800,00	73118 (731) : Autres contributions directes	12,00
637 (011) : Autres impôts,taxes&vers.assimilé	450,00	73134 (731) : Taxe sur les déchets stockés	68,00
6411 (012) : Personnel titulaire	-7 000,00	74833 (74) : Etat-Compens.au titre exonérati	150,00
6413 (012) : Personnel non titulaire	7 000,00	7588 (75) : Autres produits divers de gestion	864,00
65568 (65) : Autres contributions	336,00		
7391118 (014) : Autres restit. titre dégrèv.	3 138,00		
	<b>3 724,00</b>		<b>3 724,00</b>

**Total Dépenses**

**158 812,00**

**Total Recettes**

**158 812,00**

## RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun.

### - QUESTIONS DIVERSES :

- Ecole : Nouveaux horaires de classe : 8h30 – 12h et de 14h - 16h30. Une nouvelle équipe enseignante a pris ses fonctions à la rentrée :

\* Monsieur Xavier ATHAQUET est le directeur et a en charge les CM1 – CM2 (20 élèves) ;

\* Madame Corinne BLANC s'occupe des CP-CE1 -CE2 (26 élèves) ;

\* Madame Cécile SUDRAT enseignante des maternelles (26 élèves). Elle est aidée par Héléna LOUBET (ATSEM).

- Personnel : Madame Léa BERGOUGNOUX a été embauchée pour 12h30.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre, Madame ROQUES est passée de 22h à 30h (ses missions sont : entretien de l'espace vert du bourg, garderie du matin et du soir, protocole cantine et service du repas – garderie méridienne).

Il a été également augmenté le temps de travail de Madame LOUBET. Elle passe de 25h à 35h (ses missions sont : garderie du matin et du soir et ATSEM).

- PLU : Madame le Maire a présenté le projet du plan du PLU. Elle rappelle que le Conseil Municipal a souhaité élaborer un PLU pour maîtriser le développement de l'urbanisation et de préserver les terres agricoles. A l'unanimité de membres du Conseil, il a été décidé qu'il n'y aura pas de nouveau lotissement. En effet, la priorité est de boucher les dents creuses. Il a été demandé un rendez-vous avec les architectes des bâtiments de France pour créer des zones à protéger (patrimoine, arbres remarquables). Aussi, il est nécessaire d'ajouter des zones à protéger (zone AP).

- Commission animation :

\* octobre rose : le dimanche 8 octobre sont organisées : le matin, une randonnée accompagnée des « Chemins de Guyenne et à partir de 16h, la chorale « Trait d'union » à l'église

\* 5 novembre : à la salle des fêtes, seront organisés un vide ta chambre et une bourse aux vélos.

- Gestion de la comptabilité de l'année 2023 : Une analyse de l'indicateur de pilotage comptable de l'exercice 2022 a été réalisée et le score est de 100/100.

**Séance du 10 octobre :**

**ADHESION A LA CONVENTION « ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOT-ET-GARONNE (CDG47)**

Le Conseil Municipal prend acte de la résiliation au 31 décembre 2023 de la convention accompagnement numérique conclue avec le CDG 47 le 13 février 2018 et adhère à la nouvelle convention « Accompagnement Numérique » proposée par le CDG 47 sur les forfaits « Métiers » et « Technologie ».

**ADHESION A LA CONVENTION « SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INFOGEO47 » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOT-ET-GARONNE (CDG 47).**

Le Conseil Municipal prend acte de la résiliation au 31 décembre 2023 de la convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » conclue avec le CDG 47 le 15 décembre 2023 et adhère à la nouvelle convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » proposée par le CDG 47 pour le Pack/applications suivant : cimetièrre, commune membre de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun.

**ADHESION A L'INTERIM TERRITORIAL 47 DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOT-ET-GARONNE**

Le Conseil Municipal prend acte de la dénonciation de l'actuelle convention SPET.

**CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (CGAS) 2025-2028.**

Le Conseil Municipal décide :

Article unique : La commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ce contrat est ouvert à adhésion facultative.

La commune se réserve la faculté d'y adhérer, une fois les résultats de la consultation présentés par le centre de gestion. Cette adhésion supposera la prise d'une nouvelle délibération et la signature d'une convention.

**DESIGNATION UN REFERENT DEONTOLOGUE ELU LOCAL**

L'assemblée délibérante décide que le référent déontologue à un collège de référents déontologues élus locaux soit identique à celui désigné par le CDG 47 pour ses élus.

**RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR POUR LA REHABILITATION ET LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal décide d'entreprendre cette opération d'investissement et approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	DATE NOTIFICATION
Travaux	400 000,00	ETAT (DETR) (16.25 %) du montant total des travaux	78 011.03	
Honoraires maître d'œuvre	54 775,00	Fonds verts (43.75 %)	210 029.37	12.06.2023
Honoraires des bureaux d'étude	18 540.00	Conseil Départemental (FACIL) 20%	96 014.00	13.07.2023
Frais de publicité	2 000.00	Total des subventions	384 054.40	

Assurance dommages- ouvrage	4 753.00		
Soit total HT	<u>480 068.00</u>	Autofinancement (incluant la TVA)	<u>192 027.20</u>
Soit TTC	576 081.60	Soit TTC	576 081.60

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR ET DU DSIL POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE HANDICAPES DE LA MAIRIE, DE LA BIBLIOTHEQUE, DE LA PLACE PMR DE LA SALLE D'ACTIVITES, DE LA MAIRIE, DE LA BIBLIOTHEQUE ET DU CIMETIERE.**

Le Conseil Municipal **décide** d'entreprendre cette opération d'investissement et **approuve** le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux	75 000,00	Conseil Départemental (FACIL) 6.56 %	6 000.00
Maîtrise d'œuvre	12 000,00	Etat (DETR) 36.72 % de 91 500 €	33 600.00
Prestataire extérieurs	4 500.00	Etat (DSIL) 36.72 % de 91 500 €	33 600.00
		Total des subventions	73 200.00
Soit total HT	<u>91 500.00</u>	Autofinancement (incluant la TVA)	<u>36 600.00</u>
Soit TTC	109 800.00	Soit TTC	109 800.00

**NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DE L'ECOLE.**

Le Conseil Municipal adopte la nouvelle organisation du service du temps scolaire et périscolaire de l'école de Saint Pardoux Isaac, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**ORGANIGRAMME DU PERSONNEL COMMUNAL DE SAINT PARDOUX ISAAC.**

Le Conseil Municipal adopte l'organigramme du personnel communal.

**SUPPRESSION DE QUATRE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS : UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET (30 H). UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (25H). UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (22H). UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET (12H30).**

Le Conseil Municipal supprime quatre emplois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 : ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30h), adjoint technique à temps non complet (25h), adjoint technique à temps non complet (22h) et adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe non complet (12h30).

**DEFINIR LE MONTANT DU LOYER ET DES CHARGES DE LA MAISON SITUEE AU 31 RUE COMTE DE MARTIGNAC A SAINT PARDOUX ISAAC.**

Le Conseil Municipal décide : que le montant du loyer sera de 650 € mensuel, les charges (taxe des ordures ménagères) en sus, et précise que ce loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers à l'année N+1,

**- QUESTIONS DIVERSES :**

- Réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments scolaires : Madame le Maire présente l'esquisse n° 4 aux conseillers.

- Assurance GROUPAMA : Un point a été fait avec Monsieur Martet, de Groupama concernant les assurances de la collectivité. La cotisation concernant la mission collaborateur a baissé de 301 €. A la suite de la vente de la motobrouette, du rajout d'une franchise de 350 € pour tous les sinistres (maximum 6 sinistres annuels), l'ajout des bâches incendie et la maison de Toubens, la cotisation a diminué.

- Comptes rendus des commissions :

\* SITE transport scolaire : la participation de la commune sera la même que l'an passé. Monsieur Bellot participera à une journée de « sécuribus ».

- Toiture église d'Isaac : Des tuiles ont glissés. Une demande de devis est en cours : Remettre les tuiles tombées ou revoir la toiture entièrement.



**NOUVEAUTES et EVENEMENTS MARQUANTS :** On a eu un nouveau maître, il s'appelle Xavier. Les élèves ont voté, pour les élections, à la place des parents ! Nous avons dit au revoir à Mathis et à Léana

**INTERVIEWS :**

Lucas et Romain : « Le Maitre est gentil, il est grand, il rigole avec nous, il a toujours un collier de clés et il vient toujours en vélo pour l'écosystème ».

Kélya : « La rentrée était bien, je me suis bien amusée, je préfère l'anglais que les maths »

Yzia : « Moi, j'adore les leçons d'Histoire surtout ».

**Rédactrice : Jade**



**LE SPORT :** On fait du sport à l'école, cette année c'est le rugby. On adore le rugby ! Surtout avec le maitre ! Et voyons ce qu'en pense :

- Alexy : « Je n'aime pas trop parce que le foot c' est moins violent que le rugby » .

- Antoine : « Je n'aime pas le rugby car je suis un footeux ».

- Clélia : « Je fais de la zumba, je n'aime pas le rugby car il y a trop de baston ».

**Rédactrice : Apolline**

**Les schtroumpfs :** On lit des bandes dessinées de schtroumpfs, c'est trop bien ...

- Eliot : « J'aime bien les schtroumpfs parce que on doit retrouver les mots clés ».

- Alexy : J'adore les schtroumpfs.

- Loris : J'adore ça : on lit les BD, après on prend des notes, ensuite on l'explique aux camarades.

- Liam : « On apprend à bien schtroumpfer et à ne plus faire de fautes à l'oral ».

**Rédacteurs : Alexy et Loris**

**Interview de la classe de Maternelle :**

Jack : La cantine est bien.

Yuna : La classe est très bien.

Mael: l'école est très bien.

Keila : l'école, j'aime bien.

Lily : l'école était aussi bien que l'année dernière.

Mia : l'école est « chouette ».

Oday: la cantine est bien.

Nolane : J'aime la cantine et l'école.

Nous comprenons que les petits aiment la cantine et l'école.

**Rédacteurs : Eliot et Yzia**



**Interview de la classe des CP-CE1-CE2 :**

Timéo : C'est beaucoup mieux d'être dans la classe CP, CE1, CE2 parce qu'on est nombreux.

Lilio : c'est mieux d'être en CE2.

Elise : j'adore être dans cette classe j'ai une maitresse trop gentille.

Liam : le travail est plus difficile en CE1.

Aaron : dans la classe d'avant on faisait moins de calcul et j'adore le calcul mental.

Lana : j'aime être en CE2 on apprend plus de choses.

Lucas : j'aime bien, on fait plus de travail et c'est varié.

**Rédactrice : Enorah**

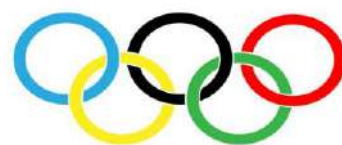






# Jeux olympiques

# Jeux olympiques



à la garderie



Entre le soleil et les préparations sportives, les activités n'ont pas vraiment été au rendez-vous. Nos athlètes ont énormément profité de cette belle arrière-saison pour s'entraîner. Profiter, s'amuser, rigoler... C'était le principal !



Suite aux entraînements, les enfants ont décidé de créer l'arbre à drapeaux représentant quelques pays.

Chaque enfant a réalisé sa flamme olympique.



A vos marques !! Prêts ?? Partez !



Du nouveau à l'ADMR de ST PARDOUX /LEVIGNAC

Depuis quelques mois, le réseau ADMR, premier réseau d'intervention à domicile en France a entrepris une mutation importante à l'Association de St Pardoux/Lévigac.

Après avoir mis en place avec le soutien de la Fédération Départementale, une nouvelle gouvernance au sein de son Conseil d'Administration et sous l'impulsion de son nouveau Président Michel WEHR, épaulé par Mme JOSSIC, secrétaire, une nouvelle équipe administrative et technique a été recrutée, à savoir :

- Virginie DEZ et Céline MORIN

Forte de ses 35 intervenantes à domicile, l'Association intervient dans de nombreuses situations :

- Aide à la personne (toilettes, repas...)
- Ménage
- Familles
- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Garde d'enfants
- Interventions confort de vie (courses, RDV médicaux...)
- Entreprises (mairies, écoles, maisons de santé...)

Traditionnellement ses interventions se déroulent en milieu rural autour des localités de Saint Pardoux Isaac et de Lévigac soit dans 45 communes et auprès d'environ 250 bénéficiaires.

Des aides financières et des réductions d'impôts peuvent être accordées dans certaines situations.

**L'Association est à la disposition du public au 05 53 93 68 50**

**du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30.**

**Les bureaux sont ouverts de 08h30 à 12h30**

Le Président,

Michel WEHR



## **DON DU SANG**

Si vous avez entre 18 et 70 ans révolus et que vous pesez plus de 50 kilos, vous avez probablement un grand pouvoir, celui de sauver des vies en donnant votre sang !

Vous pouvez donner jusqu'à 6 fois par an pour les hommes et jusqu'à 4 fois pour les femmes et, pour savoir dès maintenant si vous pouvez faire un don, vous pouvez vous connecter sur le site de l'Établissement Français du Sang et faire le test en ligne. Sur ce même site vous pourrez prendre rendez-vous pour faire un don.

**Les collectes effectuées à MIRAMONT de GUYENNE ont lieu**

**les lundis de 8 heures 30 à 12 heures 30.**

A votre arrivée sur le site du don vous devrez présenter obligatoirement une pièce d'identité puis, remplir un questionnaire confidentiel. A l'issue vous ferez l'objet d'un examen médical lequel confirmera votre aptitude à donner votre sang. Seul le personnel de santé de l'E.F.S. peut confirmer cette aptitude.

Après le don, une collation ou un repas en fin de matinée, vous sera offert par l'**Amicale des Donneurs de Sang de Miramont de Guyenne**.

Seul 4 % de la population donne son sang alors que 100 % est susceptible d'en recevoir,

N'hésitez pas à nous rejoindre, le don du sang c'est le don de la vie.

Nous comptons sur vous.

### **COLLECTES 2024**

**Lundi 19 février de 8h30 à 12h30**

**Lundi 22 avril de 8h30 à 12h30**

**Lundi 24 juin de 8h30 à 12h30**

**Lundi 19 août de 8h30 à 12h30**

**Lundi 18 novembre de 8h30 à 12h30**

**Salle Victor Hugo**

**RDV : [mon-rdv-dondesang.fr](http://mon-rdv-dondesang.fr)**





## LES CHEMINS DE GUYENNE

Une saison prometteuse pour les randonneurs

Découvrez le programme alléchant du club de randonnée pour cette nouvelle saison

Les Chemins de Guyenne association de saint Pardoux Isaac club de randonnées bien connu dans la région, s'apprête à entamer une nouvelle saison pleine de promesses.

Après plusieurs semaines de préparation et d'organisation, les membres du club sont prêts à accueillir les adeptes de la marche à pied et de la marche nordique pour de nombreuses aventures en pleine nature. Avec ses paysages magnifiques et sa diversité de terrains, la région et le département offrent un terrain de jeu idéal pour les amateurs de randonnées.

Les chemins de Guyenne, fort de leur expérience et de leur connaissance du territoire, proposent chaque année, un programme varié, adapté à tous les niveaux et toutes les envies.

Que vous soyez débutant ou expérimenté, le club propose des sorties encadrées par des animateurs diplômés

Les Chemins de Guyenne mettent un point d'honneur à faire découvrir des sentiers méconnus et des panoramas à couper le souffle.

Le club ne se contente pas de proposer des randonnées classiques, il organise également des événements tel que des weekends et séjour d'une semaine dans différentes régions de France.

Pour rejoindre les Chemins de Guyenne, il suffit de contacter le club et de s'inscrire à l'une des sorties proposées.

Les nouveaux adhérents sont les bienvenus et pourront profiter d'une période d'essai avant de prendre leur décision d'adhésion.

Avec le club, la passion de la randonnée rime avec convivialité, découverte et dépassement de soi.



**Alors n'hésitez plus et rejoignez cette association dynamique pour vivre des moments inoubliables, au cœur de la nature préservée de notre belle région.**

Contact : Michel Malécot 7 lotissement la Montée - 47800 Saint Pardoux Isaac 06 81 11 85 18



## STEYM-GYM

Le club STEYM-GYM est ouvert à toutes et à tous le :

- Le mardi à 18 h,
- 1 jeudi sur 2 à 18 h 30  
(calendrier donné à l'avance)
- Le vendredi à 14 h 30

Les cours sont dispensés dans la salle en face de l'école à Saint-Pardoux-Isaac par Madame Ginette DENAULES.

Les cours sont variés et à la portée de tous et toutes.

La moyenne d'âge des adhérents actuellement est entre 48 ans à 90 ans ! Notre doyenne madame Pierrette CLERC assidue nous donne le moral et l'espoir pour rester en forme.

Venez rejoindre notre club, hommes et femmes sont les bienvenus.



Tarif 2023/2024 : 60 euros pour l'année.  
N'hésitez pas à venir pour un cours d'essai...

Tous les ans nous organisons une soirée auberge Espagnole et jeux et notre repas de fin de saison en juin. Cette année notre voyage de 6 jours en Haute Savoie, très agréable par ses merveilleux paysages.

**Bernadette BRUN**  
**Présidente de STEYM-GYM**  
**Téléphone : 05 53 93 80 01**



## OVALIE

L'Association des supporters de l'Ovalie est comme son nom l'indique une association qui a pour but d'aider l'Ovalie et entre autres l'ASM de Miramont de Guyenne.

Elle est composée de trois membres principaux :

Monsieur Ernest POLESE, président  
Madame Cathy GUILLOT, secrétaire  
Monsieur Didier GUILLOT, trésorier

Nous organisons des lotos tous les mercredis soir à la salle des fêtes de Saint Pardoux Isaac. Nous sommes aidés les soirs de loto par monsieur Robert POLESE et son épouse, par son beau-fils Jean Michel ainsi que par Mesdames Joëlle BELLEGO, Joëlle PICARD, Jeanine PONCET, Phiphi et d'autres personnes.

Nous donnons à l'école de saint Pardoux Isaac 300 € à Noël et 300 € au mois de juin.  
Didier GUILLOT



## « La Joie de Vivre »

### Saint Pardoux Isaac

Et voilà une année de plus pour le club, qui malgré l'inflation se maintient avec ses 180 adhésions. Cette année, toujours avec les 2 lotos mensuels (1er et 3ème mardi de chaque mois) nous avons eu :

- Notre assemblée générale le 27 janvier
- Un loto public le 11 février
- Holiday on Ice à Bordeaux le 7 mars
- Un repas dansant le 24 mars ou nous avons fêté les 60 ans de mariage de Jacqueline et Michel ENCOGNERE
- Un loto public le 22 avril
- Un voyage de 3 jours à Gérone en mai pour « la fête des fleurs » Nous avons apprécié la ville magnifiquement habillée de fleurs et une croisière dans Empuriabrava, la Marina la plus grande du monde.
- Un goûter le 2 juin avec un succulent éclair façon fraisier, accompagné par un pétillant et la participation du groupe « les Boutes en train » de Colayrac-Saint-Circq
- Deux lotos publics les 23 septembre et 21 octobre
- Une journée en Périgord avec une promenade en Gabarre et un déjeuner suivi d'une promenade en calèche samedi 9 septembre
- Une journée au cabaret « Le Bambino » à Bergerac jeudi 9 novembre
- Notre repas dansant de fin d'année le vendredi 24 novembre
- Nous terminerons l'année le 8 décembre avec notre « immanquable » journée à la ferme Lafitte à Mongaillard où chacun revient avec une dinde ou un chapon offert. Journée à ne pas manquer.....



Programme que nous essaierons de maintenir en 2024 avec des sorties d'une journée et des voyages avec la Fédération GM47 :

- Du 5 au 11 mai : circuit en Aragon
- Du 3 au 10 juin : Les lacs italiens
- Du 21 au 28 septembre : la Croatie
- Deux séjours au Cap d'Agde 24 mai/2 juin et 2/6 septembre

Il y en aura pour tout le monde. Le club rappelle que ce sont les adhérents qui assurent la pérennité du club et nous comptons sur votre présence tout au long de l'année.

Protégez-vous, soyez vigilants

**BONNES FETES DE FIN D'ANNEE**

**Contact : Josiane 06 74 05 54 70**



## LOISIRS ET CREATIONS

L'association Loisirs et Créations, toujours là, pour un après-midi convivial.

Vous pouvez venir bavarder, tricoter, broder, faire du patchwork, du boutis ou ce qui vous intéresse. Nous sommes toujours là pour vous aider dans votre activité.

Les activités se passent dans la salle en face de la cour de l'école de Saint-Pardoux-Isaac tous les mercredi après-midi de 14 heures à 18 heures.

Vous pouvez venir nous rendre visite.

La collation de 16 heures 30 est toujours appréciée de nos adhérentes.



**Renseignements : Mme BRUN Bernadette 06 26 11 09 80 05 53 93 80 01**

## CLE DE SOL



La chorale Clé de Sol se réunit tous les lundis après-midi à la salle de réunions (à côté de l'église) de 14h15 à 16h30

Venez avec nous prendre du plaisir !

**Renseignements : Annie HAMMARD 05 53 88 41 66**



Nous recherchons un chef de chœur à partir de septembre 2024.  
Si vous êtes intéressé, appelez le **06 83 00 38 32** ou laissez un message.

Je ne manquerai pas de vous rappeler

La présidente

## LES ARTS DE GUYENNE



L'association compte une douzaine d'adhérentes qui se réunissent tous les vendredis après-midi de 14 h à 18 h à la salle d'activités, dans un esprit de camaraderie et de convivialité, pour faire de la peinture sur porcelaine, de la couture, du macramé, des poupées en tissus, du tricot, du crochet, des bijoux...etc.

Chacune apporte de nouvelles idées pour nous distraire et nous apprendre leur savoir.

L'association espère que l'année 2024 sera pleine de projets toujours aussi nombreux et variés dans le même esprit d'amitiés.

Si vous avez envie, venez nous rejoindre !

35 assiettes peintes par les adhérentes, ont pu être offertes aux enfants malades de l'hôpital Purpan à Toulouse (services cancérologie et hématologie) pour remplacer les assiettes en plastique moins attractives « Association « BOUGE TON CŒUR » ».

La cotisation annuelle est de 20 €

Tél : 05.53.93.27.18 - 05.53.64.68.01



## BIBLIOTHEQUE

**La bibliothèque est ouverte tous les jeudis de 16h à 18h**

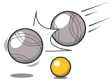


Vous y trouverez des ouvrages en tous genres : romans, livres du terroir, policiers, romans jeunes, albums enfants.

Elle fait partie de Biblio'Réso, groupement de plusieurs points lecture de la Communauté de Communes.

De nombreux ouvrages sont renouvelés deux fois par an grâce à la bibliothèque départementale.

N'hésitez pas à pousser la porte.



## CLUB DE PETANQUE DE SAINT PARDoux ISAAC

Notre club se maintient. Il est même en progression puisque nous comptons aujourd'hui une cinquantaine de membres dont environ 50% de licenciés. Les rencontres que nous avons pu faire tout au long de cette année laissent présager que nous atteindrons 65 à 70 adeptes fin 2024.

D'ailleurs pour 2024, le club offre les frais de mutation à tout licencié qui souhaiterait le rejoindre.

Nous avons d'excellents joueurs qui ont brillé à travers toutes les compétitions locales, voire régionales mais aussi nationales tout au long de 2023.

Nous envisageons également de nous ouvrir à la jeunesse en proposant des après-midis récréatives.

Rappelons qu'il n'est nul besoin d'aptitude particulière pour jouer aux boules, si ce n'est le sourire et la bonne humeur de rigueur à Saint Pardoux Isaac !

La pétanque est ouverte à tous les jeunes de 7 à 77 ans !

Pour la première fois nous avons fait cette année une journée « portail ouvert ». A cette occasion nous avons convié nos, toujours plus nombreux, sponsors et généreux donateurs sans que notre modeste association aurait du mal à perdurer. Merci à vous pour votre soutien et votre fidélité qui ont permis de doter le club d'un ordinateur facilitant l'organisation et le suivi de compétitions.



Cette journée a été un succès et les adeptes ont pu s'adonner à cœur joie à leur passe-temps favori.

Ils ont même appris un nouveau jeu : la pétanque à cache-cache avec la pluie ! Mais bon l'essentiel était toujours présent : la bonne humeur !

Cette bonne humeur facilitée par le repas servi par le maître queue de l'Auberge des Bastides.



## A vos agendas :

Pour clôturer 2023, l'Assemblée Générale aura lieu à Saint Pardoux Isaac le 9 décembre 2023. Ce sera l'occasion de vous présenter les comptes et les résultats de l'année écoulée. Mais ce sera aussi l'occasion de renouveler le bureau.

Venez nombreux pour choisir celles et ceux qui prendront en compte les destinées de votre club pour la mandature à venir.

En 2024, nous reconduirons les concours à la mêlée du jeudi à 14 heures en hiver et à 14 heures 30 en été. Soucieux de votre pouvoir d'achat nous maintenons la participation à 3€ pour 4 parties d'entraînement.

Le 1er mai 2024 nous organiserons un concours en triplète promotion avec un prix de 150€. Le lancer du bouchon est prévu à 14 heures 30.

### Le samedi 24 août 2024 deux concours :

- Le matin en tête à tête avec un prix de 200€, le lancer du bouchon aura lieu à 08 heures 30. Un service de restauration (rapide) sera organisé sur place.

- L'après-midi en doublette, toutes catégories confondues avec un prix de 200€, le lancer du bouchon aura lieu à 14 heures 30.

Vous pourrez retrouver ces dates sur le calendrier officiel du comité départemental de pétanque 47 ou en suivant ce lien <https://cdpetanque47.fr/>

A l'instar de ce qui s'est fait cette année, une journée « portail ouvert » sera organisée courant octobre et l'assemblée générale début décembre.

Restez informés en venant partager sans modération quelques parties de pétanque.

Nous ne pouvons terminer ce communiqué sans remercier les partenaires institutionnels que sont la municipalité pour le terrain, pour l'entretien de nos chers arbres qui nous donnent une oasis en période estivale, la communauté de communes qui nous prête souvent du matériel, et nos bénévoles qui vous accueillent toujours avec ...sourire et bonne humeur et dont le travail en coulisses vous permet de jouer sur des terrains toujours propres et dans les meilleurs conditions d'hospitalité.

**Vos points d'entrée : [petanque.saintpardouxisaac@gmail.com](mailto:petanque.saintpardouxisaac@gmail.com) ou le 06 64 25 27 57 mais l'idéal reste de partager votre joie de vivre au 113 le Cardinet à Saint Pardoux Isaac !**





# - l'hiver -

Au froid glacial qui frissonne  
Survolent les oiseaux de proie  
L'hiver est là monotone  
Édicte sans partage sa loi

La neige recouvre déjà  
La campagne endormie  
Voltigent ivres et joyeux  
De gros flocons venus des cieux

Nos yeux s'extasient  
De tant de blancheur  
Puisse durer encore  
Ce merveilleux bonheur

Tout se fige et se glace  
Dans ce cadre divin  
Sous le ciel étoilé  
Dame lune montre son nez

Fantasque hiver  
En maître du temps  
Ne déroge de ses frasques  
Qu'à l'orée du printemps

Le 13 février 2010 Daniel Cassar

